

RF Albi

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 11/04/2022
081-200049161-20220330-D 2022 8-DE

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

### SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC du Carmausin Ségala à Carmaux, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Présentation et approbation du Compte Administratif 2021

Référence: D 2022.8

Délégués en exercice : 23

Suppléants : 14

Délégués présents : 20 Pouvoir : 1 Voix délibératives : 20

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Titulaires représentés : Sabine BOUDOU-OURLIAC donne pouvoir à Sylvie GRAVIER

Suppléants présents avec voix délibérative: J-Michel SIBRA,

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT,

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL,

Suppléants excusés : Serge BOURREL, J-Marc SENGES,

Autres participants: Antoine BOUTONNE, Loris CARIOU, Stéphanie CANTALOUBE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT,

Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Marie-Claude ROLLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du PETR de l'exercice 2021.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M. Sylvian CALS, élu Président de séance, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2021, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2021.

RF Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/04/2022
081-200049161-20220330-D\_2022\_8-DE

Les résultats sont arrêtés comme suit :

#### **EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	А	360 757,65	G		398 438,53
	Section d'investissement	В	3 104,88	н		775,26
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déf	0,00 icit)	1 (	si excédent)	280 172,02
	Report en section d'investissement (001)	D (si déf	0,00 icit)	) J	si excédent)	27 337,52
					=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	363 862,53	= G+H+I+J		706 723,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	Е	0,00	К		0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L		0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L		0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	360 757,65	= G+I+K		678 610,55
	Section d'investissement	= B+D+F	3 104,88	= H+J+L		28 112,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	363 862,53	= G+H+I+J+K+L		706 723,33

#### Résultat de fonctionnement 2021 :

 Recettes de fonctionnement :
 398 438.53 €

 Dépenses de fonctionnement :
 360 757.65 €

 Résultat de fonctionnement 2021 :
 37 680.88 €

 Excédent 2020 reporté :
 280 172.02 €

 Excédent global de fonctionnement :
 317 852.90 €

## Résultat d'investissement 2021 :

Recettes d'investissement : 775.26 € Dépenses d'investissement : 3 104.88 € Résultat d'investissement 2021 : -2 329.62 € Excédent 2020 reporté : 27 337.52 € Excédent global d'investissement : 25 007,90 €

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de 35 351.26 €**, qui se traduit **par un excédent total cumulé de 342 860.80 €**.

RF Albi Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2022 081-200049161-20220330-D\_2022\_8-DE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président de séance (Monsieur Jean-Luc ESPITALIER Président ne prenant pas part au vote), le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

 adopte le Compte Administratif 2021 ainsi que l'affectation de résultat, conformément au document joint en annexe,

déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

RF Albi

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2022 081-200049161-20220330-D\_2022\_8-DE